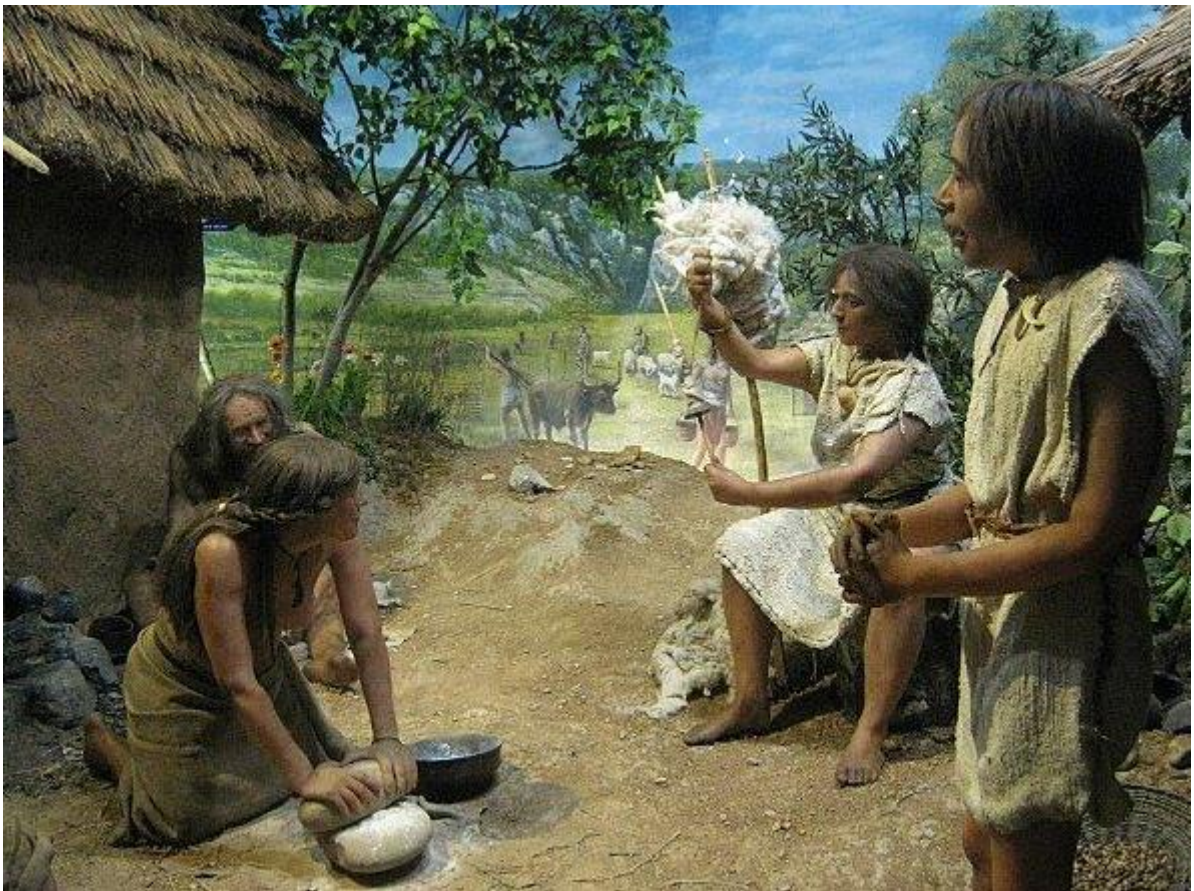


Histoire de Mallefougasse, Augès et Consonoves.

De la Préhistoire au Moyen-âge.

L'époque préhistorique. (2)

Si le nom de Mallefougasse apparaît pour la première fois en 1118, le petit pays qui l'entoure est connu des hommes et parcouru depuis longtemps. Les villages voisins de Cruis et Saint-Etienne ont livrés des traces d'industries du Moustérien : entre -70000 et -35000 ans de notre ère, (paléolithique moyen) nos ancêtres néandertaliens taillaient des pierres selon la méthode Levallois dans les hautes vallées de Laye et du Lauzon. Ils devaient donc chasser dans les forêts de Lure tout autour de notre commune et il ne serait pas étonnant que quelques découvertes viennent en apporter la preuve. Au néolithique, l'occupation du piémont de Lure se généralise entre la Durance et le mont Ventoux, et un itinéraire très emprunté parcourt déjà le pied de la montagne.

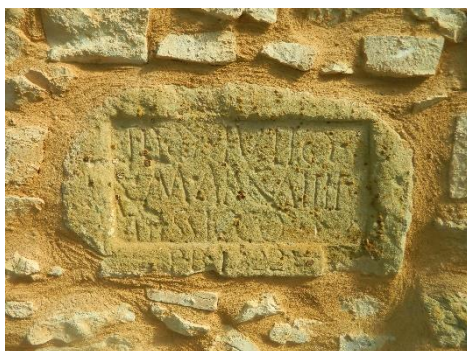


Musée préhistorique de Quinson.

Voconces et Romains. (3)

A l'époque préromaine, le territoire est occupé par plusieurs peuples, les Voconces sur la rive droite de la Durance entre Reillanne et Embrun, et les Albiques autour d'Apt et du plateau d'Albion. Les Voconces confédération de « vingt clans » selon l'étymologie du nom, englobaient le peuple des Songiotiques, (dont Sisteron (Segustero), leur capitale tire son appellation) qui habitait la région entre Mallefougasse et Sisteron. Ces Voconces ont occupé au Chasselard de Lardiers, à moins de vingt kilomètres de notre village, un oppidum fortifié par deux ou trois enceintes de 4m de large en pierre sèche au deuxième âge du fer (du 5^{ème} au 1^{er} siècle avant J-C). Après la victoire des Romains en -125 -122 avant J-C le site est devenu un sanctuaire très fréquenté qui a fait disparaître la ville Voconce, mais a livré des dizaines de milliers de lampes et d'anneaux de bronze, ex-voto datés du 1^{er} et 4^{ème} siècle de notre ère, consacrés à une divinité d'abord locale et solaire, Belado, qui s'identifie à la fin du 3^{ème} siècle au dieu romain de la guerre, Mars. Les pèlerins étaient donc très nombreux et beaucoup empruntaient la voie reliant la capitale des Segiontiques, l'actuelle Sisteron, à Vasio (Vaison la Romaine), la capitale des Voconces qui formaient, après leur défaite par les Romains en 125 avant J-C, une citée fédérée, c'est-à-dire un véritable petit peuple allié du peuple romain. Cette voie secondaire, à un char, (sa largeur ne permettait que le passage d'un seul char) reliait la vallée de la Durance à celle du Rhône en passant par la Domitienne jusqu'aux Chabannes (Châteauneuf-Val-Saint-Donat), puis Mallefougasse, Cruis, Saint-Etienne les Orgues...

Mallefougasse est donc sur un axe important, et la découverte fortuite de quelques pièces romaines et la présence d'une petite stèle en remploi dans le mur d'une maison du village peut faire penser à la présence d'un bâtiment romain (relais, auberge, péage ?) situé près de la route. Là encore, Cruis, Saint-Etienne, Banon et même les cols de Lure ont livré de nombreuses traces d'occupation romaine.



Stèle romaine dans un mur du village de Mallefougasse.



Le haut Moyen Age :

Pendant cette période, la région a été conquise par les Burgondes et même, de 510 à 526 par le Roi des Ostrogoths Théodoric le grand. Mais pour avoir la paix, la régente ostrogothe Amalasonthe rend ce territoire au Roi des Burgondes Gondemar III.

Cette période est assez peu documentée, mais probablement agitée car on assiste à l'apparition de castra, « modestes mottes féodales protégeant un petit village, son terroir et quelques chemins ». L'encastellamento est général au tournant de l'an mil. C'est le cas à Mallefougasse où l'on trouve le castrum dit « de Consonoves (4) il s'agit d'une motte féodale située à un kilomètre et demi au sud-ouest du village actuel, sur un éperon barré par un fossé et protégée par un rempart épais d'un mètre quarante reconnaissable sur une trentaine de mètres. Un peu en contrebas, des creux dans le sol font penser à des traces d'habitats. L'ensemble a été probablement édifié à la fin

du Xème siècle dans un endroit surprenant : il est en contrebas du sommet d'une croupe, ce qui rend sa défense difficile, et sa position ne lui permet de surveiller que les terres et voies situées au nord, vers la montagne de Lure et les habitats au bord de la grande route (le proto Mallefougasse ou s'achevait déjà l'église). Une vigie au sommet de la croupe le séparant de la vallée de la Durance était nécessaire pour assurer les arrières. Une telle vigie existait probablement à un km de là au point culminant de la crête, le Tourdeaux (876m) fortifié auparavant par un oppidum gaulois. Ce castrum symbole du pouvoir Seigneurial, pouvait résister à des bandes de voleurs de brebis, mais probablement pas à une troupe organisée militairement. Il était dissocié de l'église pour utiliser un site plus défensif.



Motte castrale féodale de Mallefougasse.

Le Moyen Age.

Le nom de Consonoves apparait en 1045 dans une charte (5) écrite par un certain Rimbaud qui fait une donation, conjointement avec sa femme Adélaïs et ses enfants, à l'abbaye de saint Victor : « dans le castrum nommé Consonoves, une de mes meilleures manses que j'y possède avec tout ce qui lui appartient ; cette manse est située dans le comté de Sisteron. Tout cela, je le donne pour la rémission de tous mes péchés à Dieu tout puissant et à saint Victor son martyr, dont le corps repose dans le monastère de Marseille et aux moines tant présents qu'à venir qui y servent Dieu, pour qu'ils prient pour mon salut, celui de ma femme et de mes enfants » (In castro autem quod vocatur Consonavas, unum mansum de melioribus quos ibi habeo, cum omnibus que ad ipsum pertinent ; et est ipse mansus de supradicto castro in comitatu Sisterico. Haec omnia pro remissione omnium peccatorum meorum dono omnipotento Deo et sancto Victori, martiri ejus corpus requiescit in monasterio Massiliensis).

Jusqu'en 1045 le castrum de Consonoves appartient au Comte de Sisteron. Cet habitat a été retrouvé grâce à la présence sur le cadastre Napoléonien d'un chêne pluri centenaire baptisé « chêne de Consonoves » qui rappelle l'ancien nom du château et du hameau qui l'entourait. Il existe actuellement un autre hameau nommé Consonoves à un km à l'est du village, ainsi que nous le verrons plus tard. La confusion entre les deux Consonoves est due au fait que le mot castrum veut dire aussi bien château que hameau.



Chêne dit de Consonoves (5,32m de circonférence).

Plus de 500 ans d'âge



Cadastre Napoléonien

Le premier témoignage visible de ce qui sera appelé un demi-siècle plus tard Malafugacia est une modeste église typique du premier art roman méridional (6), construite probablement dans la première moitié du XI^{ème} siècle, comme Saint Donat. Il ne subsiste de cette période que le cœur, composé d'après Guy Barruol « d'une abside de plan légèrement outrepassé, flanquée de deux minuscules absidioles (1,50m d'ouverture), précédées de croisillons communiquant avec la nef par des passages en plein cintre. Les voûtes en cul de four de ces absides présentent la particularité d'être montées en appareil rayonnant non point à partir de leur clé, mais du centre de leur naissance. Elles sont éclairées par une baie axiale haute et étroite, ébrasée vers l'intérieur, et décorées d'impostes ornementées. Construits en moellons irréguliers et couvert de lauzes, croisillons et absidioles sont de grandeur inégale du fait de la dénivellation du terrain et aussi sans doute de la maladresse du bâtisseur.



Absides et absidioles

Cette église a été construite pour réunir un certain nombre de fidèles, habitant les alentours au moins pour la messe du dimanche, car sinon pourquoi l'aurait-on bâtie ? Il devait bien y avoir un hameau, peut-être une paroisse, bien que les historiens du 19^{ème} siècle estiment, en se fondant sur l'absence du nom de Mallefougasse dans les états d'affouagement, qu'il n'y avait pas de village au nom de Mallefougasse avant le 16^{ème} siècle. C'est parce que les différents impôts étaient payés au nom du centre du pouvoir temporel, le château situé à Consonoves. Autre question : qui a décidé de la construire : les habitants ? le petit Seigneur local ? l'abbaye de Saint Martin de Cruis, très ancienne ?

Quoiqu'il en soit, cette église est donnée, avec les églises d'Augès (celle du bas disparue ou non située, et celle du haut, devenue privée il y a une vingtaine d'année, après avoir été une école) et celle de Consonoves à l'abbaye de Saint-André de Villeneuve lès Avignon par le Pape Gélase II par une bulle datée de 1118 (7), c'est dans ce texte qu'apparaît pour la première fois le nom de Malafugacia, toponyme qui a donné lieu à de nombreuses analyses et interprétations, parfois fantaisistes (voir l'article sur la toponymie). Si cette église a été donnée à une riche abbaye, c'est qu'elle rapportait des revenus, donc qu'il y avait des habitants qui payaient des impôts, ou la dîme.

*... que ces choses demeurent durablement et entièrement à vous et à vos successeurs. Dans l'évêché de Sisteron, les églises de Salagon, Sainte Marie, Saint Laurent et Saint Etienne, dans le bourg de Mane ; l'église de Saint André ; l'église de Châteauneuf et celle de Saint Jean de Fuzils (à St Michel l'observatoire) ; l'église du bourg de Saint Michel ; les églises du bourg de Sainte Tulle ; les églises de Pierrevert, de Saint Michel, de Saint Jean et Saint Pierre ; l'église de Saint Saturnin ; les églises de La Brillane ; les églises de Saint Trinit avec leur propre domaine ; l'église de Villesèche (près d'Omergues) avec son domaine et son territoire ; l'église de Ferrassières avec tout son domaine ; les églises de Saint Donat le haut et Saint Donat le bas et de Saint Pierre de Durance ; **les églises de Mallefougasse, de Consonoves et d'Augès, celle du haut et celle du bas.***

... Firma vobis vestribusque successoribus et illabata permaneant. In episcopatu Sistercenis ecclesias de Salagone Sanctae Mariae, Sancti Laurentii et Sancti Stephani in castro Manue. Ecclesiam Sancti Andee. Ecclesiam de Castronovus et Sancti Joannis de Fodila. Ecclesiam castri Sancti Michaelis. Ecclesias castri Sanctae Tulliae. Ecclesias Petrae Viridis, Sancti Michaelis, Sancti Joannis et Sancti

Petri. Ecclesiam Sancti Saturnini. Ecclesias Lepriniarum. Ecclesias Sanctae Trinitatis cum ipsa villa ecclesiam ; ecclesiam villae siccae cum villa et territorio. Ecclesiam de Ferraceria cum tota villa. Ecclesias Sancta Donati superioris et inferioris, et Sancta Petri de Durentia ; ecclesias de Malafugacia, de Consonavis et de Augeto superioris et inferioris.

Le Pape a en fait simplement confirmé la donation de 1095 (8) effectuée par l'évêque Charles de Sisteron de presque toutes les églises de la région, du moins celles qui avaient échappé à la mainmise de l'abbaye de Saint Victor de Marseille. Le nom de Mallefougasse ne figure pas dans cette première donation, alors que d'après les analyses de Monsieur Barruol, l'église existait déjà, peut-être inachevée ?. Ce pauvre Pape, intronisé en janvier 1118, malmené à coups de poings et d'éperons, tiré de la basilique Saint Pierre par les cheveux, enchainé et emprisonné à Rome par les représentants de l'Empereur germanique Henri V, mais accueilli dans sa fuite en France à bras ouverts (par l'abbé Suger, envoyé par Louis VI), passe par Orange, y signe la bulle de confirmation de cette donation, et continue en direction de Cluny ou il meurt brusquement en janvier 1119. Cette donation n'a manifestement pas plu à tout le monde, car elle a été assortie de malédictions épouvantables contre ceux qui ne la respecteraient pas, et fut confirmée à deux reprises : en 1143 par le Pape Innocent II (9), puis en 1178 par le Pape Alexandre III (10). Deux autres Papes se sont mobilisés pour un minuscule prieuré de montagne ! Quelle célébrité !

Malédiction du Pape Gélase II (1160-1119)

Sur ceux qui oseraient remettre en doute la validité de ses dons à l'abbaye Saint André de Villeneuve. Parmi lesquels les églises de Mallefougasse, Consonoves et Augès (11).

Et si quelqu'un faisait obstacle à cela (la donation), qu'il se sache excommunié et anathématisé. C'est pourquoi, ce que nous ne souhaitons pas, si quelqu'un par un argument téméraire, s'efforçait d'aller contre notre décision, si dans les quarante jours il ne venait pas à résipiscence, qu'il se sache maudit par toutes les malédictions contenues dans le nouveau et l'ancien testament, que l'abysse l'engloutisse, et que son lot soit le gouffre d'une Géhenne de feu, avec ceux qui dirent au Seigneur Dieu : écarte-toi de nous, nous ne voulons pas connaître tes chemins. Qu'il périsse, nous le maudissons, qu'il soit debout ou assis, qu'il dorme ou qu'il veille, qu'il mange ou qu'il boive, nous le maudissons dedans comme dehors ; que le ciel lui soit brûlant et la terre

une fièvre : que ses jours périssent et que ses fils demeurent orphelins ; qu'en outre son nom soit oublié, mais que sur lui vienne la mort et qu'in descende vivant en enfer.

Gélase, chef de la Sainte Eglise Romaine, Catholique et Apostolique.

Et si ei aliquod impedimentum praestiterit, sciat se excommunicatum et anathematisatum. Si quis itaque, quod non optamus, temerario argu contra hanc nostram praeceptionem ire conatus fuerit, si infra quadraginta dies ad emendam non venerit, sciat se maledictionibus omnibus maledictus qua in novo et veteri continentur testamento. Dejiciat eum abyssus, et vorago ignis gehena fiat portio ejus, cum his qui dixerunt Domino Déo, recede a nobis, scientiam viarum tuarum nolumus. Pereat in feriendo examine. Maledicimus eum stantem et sedentem, dormientem et vigilantem, manducantem et bibentem, maledicimus eum intus et foris : ei caelum ardem, et terra fibria ; pereant dies ejus, et filii eius maneant orphani ; non ricordetur nomem ejus amplius, sed veniat super eum mors, et descendat in infernum vivens.

Gelasius, Sancta(e) Romana(e) Catholica(e) et Apostolica(e) ecclesia(e) praesul.



Gélase II



Innocent II



Alexandre III

C'est l'abbaye de Villeneuve lès Avignon qui a probablement fait construire juste après la donation, sur le croisillon nord une tour clocher (repère, tour de guet ?) « de plan carré parementée sur toute sa hauteur de petits moellons smillés très réguliers, en calcaire dur (emploi antique ?), à l'expection des chaînages d'angles et de l'encadrement des baies qui sont en grand appareil et en grés d'origine locale ». la nef a été construite au milieu du 17^{ème} siècle (12). L'église est dès lors un prieuré, ou un

moine (ou plusieurs) nommé (s) par l'abbaye de Saint André assure (nt) les services religieux pour la communauté locale.

Au 13^{ème} siècle (13), Mallefougasse, Augès et Consonoves passent dans le giron de l'abbaye de Cruis qui en perçoit les revenus. Le Seigneur était le Comte de Provence jusqu'à la fin du 13^{ème} , mais en 1296 (14) il cède le droit d'albergue à l'évêque de Sisteron. Désormais, c'est l'abbaye de Cruis qui contrôle le territoire. Au siècle suivant, elle possède aussi le castrum décrit plus haut. Tout au long du moyen-âge, des conflits opposent l'abbaye, propriétaire de forêts, aux Sisteronais, qui viennent s'y fournir pour leurs différents usages (chauffage, construction, ameublement, etc.).

En 1266 une sentence limite leur usage à la collecte de bois de chauffage, et quatre gardes sont recrutés pour en surveiller l'application. Par contre l'abbaye de Cruis n'a pas le droit de défricher de nouvelles terres pour augmenter ses domaines arables.

Finalement, en 1436 (15), les bois de Consonoves et de bois Croumpa (veut dire acheter) sont cédés à Sisteron, tandis que l'abbaye gardait les droits de justice et les terres arables.

En 1391 / 1392, dans le contexte de la guerre de l'union d'Aix, le castrum de Consonoves est détruit. Le site est indiqué sur les états d'afouagement comme déserté en 1400, 1418, 1431 et 1471 et reste inhabité jusqu'au milieu du 16^{ème} siècle. Bien que réoccupé, il ne retrouve pas son ancienne importance : à la veille des guerres de religion, au milieu du 16^{ème} siècle, les fortifications sont toujours en ruines, et seules six granges ou fermes sont habitées.

A la date du 7 avril 1537, la ville de Sisteron, par l'organe de ses assesseurs et de ses consuls, déclara : « posséder la plasse et seigneurie de Consonoves et boys Crompat avec basse juridiction ; le droit de pasturage qui s'arrente dix florins par an ; le droit de passage des brebis, à raison d'un denier par trentenier (droit de pulvération, pulvération évoque la poussière soulevée par le passage des troupeaux) : le droit de lods en cas de vente, fixé à un gros par florin et enfin, sur certaines terres, la tasque au quinzième, qui rapporte environ cent florins an. » (16)

Elle diligente une enquête sur place pour connaître l'état des lieux. En voici la relation. « Le lendemain, vingt-uniesme jour du dict moys de juing (1540) sunt resparti de Sisteron parce que Consonoves n'a a que le terroir auquel n'y demeure personne et est dict terroir, près du château de peyrui, ainsi que m'a esté dict, sont allés droict au dict Peyrui, auquel lieu arrivé, ay fait appeler ceux que s'ensuyvent,

savoir est : Guilhem Aymar, baille du dict Peyruis ; Vincent Amant, laboureur ; Georges Senhoras ; Pierre Ballas et Dominique Feraud, laboureur, du dict château du dict Peyruis, lesquels, moyennant serments prestés sur les Saints évangiles de Dieu, ay interrogés sur le contenu de nos dictes commissions, touchant le lieu de Consonoves.

Lesquels ont dict que à Consonoves n'y a que une tour et chasteau dirrupt (détruits), n'y a point de maisons, sinon six granges que y demeurent continuellement gens. Et le dict terroir, les hommes de Peyruis le cultivent, et en font XV de tasque (payent 15 livres de taxe) à la ville de Sisteron, qui sont Seigneurs du dict terroir : Font aussi la disme au quinzain (quinzième, ce qui montre que le territoire est plutôt pauvre, puisque l'église à diminué le taux de prélèvement).

Au dict terroir n'y a que deux preds et n'y a point mollins. Et disent, les sus-dicts, que les pasturages sive ou glandages (les gland sont très impotants pour la nourriture des cochons) au dessoultz du chemin, soultz l'église de Mallefougasse au chemin, en tirant à Molauk (Montlaux) les dicts hommes de Peyruis y ont liberté, sans rien payer, et ceulx de Sisteron sur le chemin (au dessus du chemin, c'est-à-dire au nord du chemin). Et disent que entre pulvérage (droit de passage), glandages et bladages (impôt sur le blé) quand les dicts glandages donnent, vault à la dite ville de Sisteron millle florins et communément (en moyenne) lui vault quatre cents florins, une année compensant l'autre.

Et confronte le dict terroir de Consonaves avec celui de Cruis et Montlauk et châteauneuf, du puy de Ganagobie de Peyruis et Montfort avec iceluy de la tour de Bevons. Et ont dict que le dict terroir de Consonaves contient autant que celui de Montfort, mais au dict Consonaves n'y a pas tant de cultures, vray à fort beau bois que vault beaucoup pour raison de pasturage et glandage.

Ce texte cite l'église de Mallefougasse, sans mentionner de village, mais ce qui est important, c'est qu'il atteste que Consonoves est bien le nom du castrum décrit plus haut, car les hommes de Peyruis y travaillent en voisins : en passant par le bas col, la distance est courte depuis le château de Peyruis à Praconteau. Le territoire est bien délimité et court jusqu'à la crête de Lure. A quelques détails près, cela correspond au territoire actuel de Mallefougasse. A la suite de ce rapport, Consonoves est affouagée pour $\frac{1}{4}$ de feu (17) ce qui vaut pour l'ensemble du

territoire. A partir de quand, l'église de mallefougasse va-t-elle agréger assez d'habitants pour apparaitre comme chef-lieu à la place de Consonoves ?

-
- (1) *Augès sera traité ultérieurement, quand les documents auront été rassemblés.*
 - (2) *La montagne de Lure, encyclopédie d'une montagne de haute-Provence, ouvrage collectif dirigé par Guy Barraol, André de Réparaz et Jean-Yves Royer, édité par les Alpes de Lumière.*
 - (3) *Article de Renée Carré, publié en 1978 dans la revue Dialogues d'histoire ancienne.*
 - (4) *D Mouton, la roca de Niozelles et les mottes castrales, tome 2, pp 416-420.*
 - (5) *Cartulaire de St Victor de Marseille in collection des cartulaires de France, charte 792, pp 143-144.*
 - (6) *Guy Barraol dans Provence Romane tome 2, pp 82-83. Edition du Zodiaque.*
 - (7) *Bulle de 1118. BNF lat 13916 in C. Chantelou. Historia monasterii Sancti Andree secus Avenionem, (vers 1650) BN lat 13916 foliation noire f° 127 recto et verso.*
 - (8) *Carpentras Bibliothèque Inguimbertaine Ms 514 f° 115, 116, 117.*
 - (9) *Même document f° 132-134.*
 - (10) *Même document f° 136-138.*
 - (11) *Même document foliation noire f° 127 recto et verso.*
 - (12) *Guy Barraol dans Provence Romane tome 2, pp 82-83. Edition de Zodiaque.*
 - (13) *Thèse de Mariachristina Varano. « espace religieux et espace politique en pays Provençal au moyen-âge (IX-XIII siècles). L'exemple de Forcalquier et sa région ». Archéologie et préhistoire. Université de Provence-Aix-Marseille 1, 2011. Français.*
 - (14) *Archives départementale des Bouches du Rhône. Série B762 f°6.*
 - (15) *Notes que M Picon, curé de Montlaux a communiqué à Louis Pelloux,*
 - (16) *Archives des Bouches-du-Rhône, série B 786, f° 128.*
 - (17) *Archives des Bouches-du-Rhône, série B 201-225.*

Recherches et mise en pages : Anne et Daniel Meslé / Patrick Claude, tous membres de l'association »au pied du mur « à Mallefougasse.